

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

QUATORZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 2 - 6 août 1982)

EXPOSE NATIONAL - REPUBLIQUE DE KIRIBATI

R E S U M E

1. Le Gouvernement de la République de Kiribati accorde la priorité absolue à la mise en valeur de ses ressources marines, dont l'exploitation est le pilier de son économie.
2. La Division des pêches du Ministère des ressources naturelles est chargée des domaines suivants :
  - 1) Pêche thonière
  - 2) Petite pêche
  - 3) Aquiculture
  - 4) Délivrance des permis de pêche
  - 5) Formation.
3. La pêche thonière se développe grâce à une compagnie nationale de pêche commerciale, la société Te Mautari, qui compte avoir quatre bateaux d'ici la fin de l'année. Cette société gère également un réseau local de commercialisation.
4. Des agents des pêches sont en poste sur les îles périphériques avec mission d'améliorer la petite pêche en fournissant des engins et en donnant des conseils afin que les prises soient suffisantes pour satisfaire la demande locale, et d'assurer la liaison avec la Division des pêches pour les petits projets et le traitement du poisson.
5. Le bassin de 40 ha d'élevage de Chanos chanos a une production régulière et les débouchés sont encourageants.

La mise en service de 40 ha de plus financés par la CEE se poursuit de façon satisfaisante.

Les bassins de pisciculture de Chanos chanos de Kirimati servent principalement à exporter du poisson réfrigéré vers Honolulu.
6. Pour le moment, il n'y a d'accords de pêche qu'avec le Japon.

Les journaux de bord de la CPS actuellement en usage appellent quelques rectifications.
7. Les programmes de formation de pêcheurs avancent normalement. Des membres du Service des pêches ont suivi des cours au Royaume-Uni, aux Philippines, à Suva, ainsi que le cours du Nelson Polytechnic patronné par la CPS.